

Woods s.e.n.c.r.l.
Avocats
2000, av. McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
T 514 982-4545 F 514 284-2046
www.boutiquelittige.com



Me Patrick Ouellet
Téléphone: (514) 982-2551
Courriel: pouellet@woods.qc.ca

Le 11 janvier 2013

PAR COURRIEL

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Bureau 255
800, Place-Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Audition au fond dans le dossier R-3798-2012
N/D : 3486-05

Chère Maître Dubois,

Il est prévu au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* que la Régie détermine le mode procédural approprié. En vue de l'audience au fond dans le dossier en rubrique, nous souhaitons obtenir de la Régie quelques précisions.

Domtar est prête à procéder au fond et estime qu'une preuve par affidavits devrait suffire dans les circonstances. Domtar prévoit qu'elle en aura assez d'une journée pour faire ses représentations si toutes les dépositions écrites des témoins sont introduites en preuve sous cette forme. Si des témoins sont assignés à déposer *viva voce*, par contre, il est certain que la preuve et la plaidoirie de Domtar nécessiteront plus d'une journée.

Nous sommes donc dans l'attente des directives de la Régie quant à l'audition au fond et vous prions de recevoir, chère Maître Dubois, nos salutations distinguées,

Woods s.e.n.c.r.l.

Patrick Ouellet

c.c. Me Jean-Olivier Tremblay, *Hydro-Québec*
Me Alessandra Salvo, *Domtar*